

Programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale (POIAS)

Conditions à remplir par les partenaires stratégiques

1. Contexte

Pour assurer la mise sur pied des POIAS, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) conclut des contrats de prestations avec des partenaires stratégiques. Ces partenaires doivent être des organisateurs de POIAS : entreprises communales ou intercommunales, organisations privées ou encore groupes d'organiseurs. Des contrats de sous-traitance sont possibles.

La liste ci-dessous indique les conditions à remplir par les partenaires stratégiques et sert de ligne directrice pour leur sélection. Plus un organisateur satisfait de critères, plus il se révèle un partenaire stratégique approprié.

2. Conditions

Structure, palette des prestations, qualité

- Large expérience dans la gestion réussie de projets POIAS
- Palette de programmes variée de l'organisateur ou de son réseau, recouvrant les différents besoins des participantes et participants : insertion professionnelle (IP), perspectives d'insertion professionnelle (PIP), insertion sociale (IS), orientation vers l'artisanat et l'industrie ainsi que vers les services, emplois individuels, programmes collectifs, emplois dans le marché primaire du travail, etc.
- Expérience de l'évaluation initiale (du partenaire stratégique, d'un membre du groupe d'organiseurs ou d'un sous-traitant)
- Expérience dans les tâches définies par le programme de pilotage, par exemple déterminer les besoins des participant·e·s potentiel·le·s et des services de placement, coordonner les programmes, assurer le contrôle de la qualité (efficacité, satisfaction de la clientèle, etc.)
- Maintien du niveau de la palette des prestations et optimisation constante (attestation des mesures prises à cet effet)
- Respect des directives qualitatives de la SAP et certification (p. ex. Association des organisateurs de mesures du marché du travail en Suisse, IN-Qualis :2018)

Aptitude à la coopération

- Capacité à organiser activement la collaboration avec des organisateurs complémentaires (à l'intérieur comme à l'extérieur du périmètre), avec l'économie privée ainsi qu'avec des institutions publiques et d'utilité publique (p. ex. contrats de coopération, déclarations d'intention, participation aux réseaux régionaux et cantonaux)

Capacité d'évolution

- Développement de projets d'optimisation ou participation active à l'optimisation de la palette (p. ex. modules d'évaluation, services spécialisés, nouveaux programmes, projets de réforme) depuis 2006

Ressources

- Gestion efficiente
- Personnel suffisant pour remplir la mission

